

Un projet social et économique pour toutes et tous !

Toutes nos propositions sur Syndic'AL.fr/csealfr

En 2018, 54 % de la richesse produite par les salariés du Groupe Air Liquide ont été distribués aux actionnaires sous la forme de dividende, soit près d'1 milliard 200 millions en augmentation de 12% par rapport à l'année précédente.



La création de richesses brutes d'une entreprise est appelée la valeur ajoutée (VA). Cette richesse créée est répartie sous trois formes : salaires pour les travailleurs, profits et dividendes pour les propriétaires du capital, et enfin l'impôt, prélevé par l'État. La lutte syndicale dans l'entreprise se cristallise autour de la question de partage de la valeur ajoutée entre le capital et le travail, c'est à dire autour de la répartition de la richesse créée à l'entreprise : salaire ou dividende ?

A l'échelle d'Air Liquide France Industrie en 2017, les profits et les dividendes ont accaparé 44 % des richesses créées par l'entreprise et ceux qui y travaillent soit 190 millions d'euro.

2018, a été une année record en termes de montant des dividendes versés aux actionnaires par les entreprises du CAC 40 avec un total de 57,4 milliards d'euros. De 2010 à 2017, les rémunérations des hauts-dirigeants ont augmenté de 32 %, tandis que les salaires moyens n'ont augmenté que de 22 %.

Pour la CGT, le travail est à l'origine de la création des richesses. C'est un formidable atout pour l'économie française. Les salaires et les cotisations sociales sont primordiaux pour vivre, se soigner, bien vieillir. Chaque augmentation de salaires gagnée améliore l'économie du pays et la pérennité de la sécurité sociale.

Exigeons ensemble un autre partage des richesses